

Conseil municipal du 15 janvier 2013

<p style="text-align: center;">Débat d'orientation budgétaire 2013 Intervention d'Hervé WILLER (Energie nouvelle pour Heillecourt)</p>

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je souhaiterais revenir sur les aspects financiers qui ont été rapidement balayés. Vous nous parlez régulièrement de « pression fiscale mesurée » et d' « un endettement modéré » : « les chiffres sont souvent interprétés » dites-vous, vous ne croyez pas si bien dire car outre les « interprétations », il faut aussi éviter de se moquer du monde.

Vous nous présentez les taux votés par la commune ou son endettement en vous gardant bien de nous parler de ceux que vous votez au Grand Nancy. Or, personne n'ignore ici que notre commune fait partie d'un ensemble qui s'appelle le Grand Nancy auquel nous avons transféré quelques compétences. Alors présenter en 2012 des données financières en oubliant sciemment de les resituer au sein de l'intercommunalité, c'est tout simplement une certaine forme de malhonnêteté intellectuelle. Vous vous appuyez sur des comparaisons avec des moyennes mais comparaison n'est pas raison car vous oubliez que le niveau d'intégration du Grand Nancy est élevé, c'est à dire que le transfert des compétences, donc des charges et de la fiscalité, et bien plus important que la moyenne.

Alors sans interprétation, regardez votre taxe d'habitation (payée par tous les habitants, propriétaires ou locataires), voire votre taxe foncière (propriétaires).

La taxe d'habitation (TH) bénéficie aujourd'hui en totalité à la commune et à l'intercommunalité. Or c'est très sympathique de nous parler du taux communal, mais c'est l'addition et la facture finale qu'il faut regarder : la part communale dans la TH est de 28% (pour 100€ payés par un foyer heillecourtois, 28€ reviennent à la commune) et 72% pour le Grand Nancy. Or la taxe d'habitation prélevée par le Grand Nancy, en neutralisant tous les effets des réformes de répartition des impôts entre collectivités, a progressé de 27% depuis 2007, soit une augmentation moyenne de 5% par an. Pour la taxe foncière, c'est 23%. Vous voyez, la modération est toute relative, et vous devriez vous-même être plus mesuré dans vos certitudes. Ou alors, mettez vos actes en harmonie avec vos paroles, votez contre les augmentations de taux proposés par le Président du Grand Nancy. Evidemment, ces chiffres sont vérifiables sur impôts.gouv.fr...

C'est évidemment la même démonstration pour l'endettement car, certes vous nous dites qu'il est de 508€ par habitant à Heillecourt mais vous faussez, j'allais dire « légèrement » votre thermomètre. En effet, que faites-vous des 1,2 million € de l'EPFL étalés sur 12 ans. La commune devra pourtant sortir 100 000 € par an sans que cela soit comptabilisé aujourd'hui dans la dette bancaire. Dans le plan de financement de l'extension de la restauration scolaire, vous prévoyez un emprunt à taux zéro auprès de la CAF. Or un emprunt à taux zéro, c'est quand même un

emprunt, donc la commune devra aussi rembourser 140 000€ (selon vos chiffres) sur une durée inconnue. On verra ce qui sera présenté dans le budget après le débat de ce soir.

Rien qu'avec le 1,2 million € de l'EPFL, la dette à rembourser de chaque Heillecourtois augmente mécaniquement de 40%, on passe donc de 508€ à plus de 700€. Et il faudrait juste penser à y ajouter plus de 2 000€ par Heillecourtois de dette du Grand Nancy. Donc, Monsieur le Maire, évitons de fanfaronner car, que vous le vouliez ou pas, que vous le disiez ou non, et j'ose dire que vous soyez encore aux commandes ou pas, c'est bien la fiscalité des Heillecourtois qui devra rembourser cette dette.

Toute cette démonstration n'est pas un procès de la fiscalité ou de l'endettement, c'est juste un souci de vérité et de responsabilité car la désinformation est l'ennemi de la démocratie, et même si certains s'en font une spécialité, nous n'avons pas besoin de cela par les temps qui courent.

Madame Assfeld s'est posée récemment la question de savoir s'il faudrait augmenter les impôts. La réponse est aujourd'hui toute trouvée : avec les engagements pris mais non financés, c'est oui !